


## A PROPOS DE LA CONFIDENTIALITE DE VOS TRAVAUX


La confidentialité doit être demandée ou est à l'initiative de l'entreprise dans laquelle vous effectuez votre mission. Elle est officialisée par le remplissage et la transmission d'une clause de confidentialité dûment remplie et signée par l'entreprise concernée et TBS. La confidentialité doit comporter une date de fin (ou embargo). La thèse ne sera pas diffusée avant la date de fin de confidentialité si vous avez consenti à sa diffusion.

Si vous souhaitez diffuser votre thèse malgré sa confidentialité, vous pouvez, en accord avec l'entreprise, proposer à la diffusion une version expurgée de tous les éléments confidentiels.

Avant de déposer votre document sur Moodle, vous serez tenu de répondre à un questionnaire vous permettant de choisir le mode de diffusion de votre thèse :

- **Diffusion en accès restreint** à la communauté TBS – c'est-à-dire une diffusion sur le portail de la bibliothèque de TBS Education où l'accessibilité des thèses est conditionnée par une authentification préalable (un utilisateur sans identifiants TBS ne pourra pas se connecter et lire les thèses)
- **Diffusion en accès libre** sur internet – c'est-à-dire une diffusion sans restriction sur le site de la bibliothèque de TBS Education (tout le monde peut lire votre thèse)

Autorisez-vous la diffusion de votre thèse en  Oui  
accès restreint à la communauté TBS ?   Non  
Modifier ▾

Autorisez-vous la diffusion de votre thèse en  Oui  
accès libre sur internet ?   Non  
Modifier ▾

### Qu'est-ce qu'une version expurgée ?

Si votre thèse contient des documents dont vous n'avez pas acquis les droits ou des éléments problématiques (liés à la confidentialité de votre thèse) mais que vous souhaitez tout de même valoriser votre travail par une diffusion, vous pouvez soumettre une version de votre thèse expurgée de ces différents éléments.

- ➔ Vous souhaitez en savoir plus sur le droit de citation et les bonnes pratiques liées au droit d'auteur ? Consultez notre mémo *Droits d'auteurs et propriété intellectuelle*

### Pourquoi accepter la diffusion, en libre accès ou non ?

La diffusion en ligne vous permet un meilleur référencement dans les moteurs de recherche (Google, Google Scholar, Base...), c'est-à-dire une meilleure visibilité de votre travail et, d'une manière générale, des travaux académiques produits dans votre établissement.

Accroître votre nombre de lecteur vous permettra de faire figure de modèle pour les étudiants des années suivantes mais aussi de faire connaître votre travail auprès de potentiels recruteurs.

De cette manière, votre travail pourra également être beaucoup plus facilement cité, ce qui vous protégera d'autant plus du plagiat que celui-ci sera tout de suite plus détectable et donc sanctionnable. En effet, les logiciels de détection comme celui utilisé par TBS Education, Ouriginal, utilisent une base de données composée de documents publiés (lorsqu'il y a accord avec les éditeurs), de documents disponibles en accès libre sur internet et de travaux déposés dans l'outil par les différents clients. De cette façon ils peuvent comparer les travaux soumis à leur base de données. De même, la publication de votre travail sur un site institutionnel offre une garantie sur la validation et l'authenticité de votre travail. En communiquant l'URL institutionnelle de votre travail académique, votre interlocuteur sait qu'il consulte la version officielle de soutenance.

Enfin, bien que la diffusion soit actuellement limitée à 5 ans sur notre site (afin de n'offrir que les travaux les plus récents), la conservation sur les serveurs de l'école n'est, elle, pas limitée dans le temps et vous permet d'avoir un accès pérenne à votre travail.

### **Est-ce que faire diffuser mon mémoire / ma thèse sur le site de la bibliothèque n'empêchera pas la publication de mes travaux ?**

Si vous comptez publier vos travaux diffusés, sachez que les statistiques de consultation de ceux-ci peuvent fortement encourager un éditeur à vous publier. A noter que, souvent, la version publiée n'est pas identique à la version diffusée, mais celle-ci peut encourager les lecteurs à accéder à la version publiée. La version publiée a généralement bénéficié d'un travail éditorial (reformulations, ajouts ou suppressions, etc.). Ces deux modes de diffusion sont donc complémentaires.

En revanche, il vous faut impérativement vérifier sur votre contrat d'édition que vous êtes autorisé à diffuser en parallèle votre travail sur un dépôt d'archives ouvertes ou un site institutionnel (ou faire ajouter cette autorisation). De plus en plus d'éditeurs le permettent. Si l'éditeur vous demande des droits exclusifs, prudence et vérifiez bien la politique de cet éditeur. Bien souvent il n'y a aucun travail éditorial et donc aucune plus-value à céder vos droits d'exploitation.

Pour les articles, gare aussi aux revues prédatrices qui n'apposent aucun contrôle éditorial permettant de garantir la qualité des publications (pas de relecture ou une relecture qui laisse à désirer, pas de comité scientifique, etc.) ; publier dans ces revues peut nuire à votre réputation, à celle de vos co-auteurs ou encore à celle de votre établissement. De plus, le but de ces revues est souvent mercantile car celles-ci profitent du modèle auteur-payeur.

- N'hésitez pas à consulter le guide des bonnes pratiques du site Couperin sur la Science Ouverte : <https://scienceouverte.couperin.org/guide-des-bonnes-pratiques/>